



N° 05/20  
03/03/2020

# BULLETIN COMMUNAL DE MATZENHEIM

## ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Le bureau de vote sera ouvert de 8H à 18H dans la « caserne des pompiers » (CPI), située à côté des terrains de pétanque.



**La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire (carte d'identité, passeport, permis de conduire...) même périmée.**

La présentation de la carte d'électeur est vivement conseillée car elle permet de retrouver facilement l'électeur sur la liste d'émargement, mais elle n'est pas obligatoire. Si vous ne trouvez plus votre carte d'électeur, vous pouvez venir en mairie chercher une attestation d'inscription.

**Vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer sur votre bulletin de vote : le panachage n'est pas autorisé dans les communes de plus de 1000 habitants. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous la modifiez, VOTRE BULLETIN DE VOTE SERA NUL.**

## ANNUAIRE DES 4 CANTONS : TOME 37 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES 4 CANTONS

L'annuaire 37 de la Société d'Histoire des 4 cantons est à votre disposition à la mairie.

Prix de vente

Membres actifs : 24 € Membres bienfaiteurs : 31 € Membres donateurs : 39 €

Paie ment par chèque au secrétariat de mairie.



## LES MATCHS A VENIR :

Compétition / Phase	Date du match	Heure du match	Equipes
District 7	08/03/2020	10H	Matzenheim F.C 2 - Entzheim F.C. 2
District 7	08/03/2020	10H	Matzenheim F.C 2 - Entzheim F.C. 2
District 9	08/03/2020	10H	Benfeld A.S. 2 - Matzenheim F.C 4
Veterans	13/03/2020	20H30	Matzenheim F.C - Erstein A.S.
U18 District 3	14/03/2020	15H30	Matzenheim F.C 2 - Maisongoutte S.C. 1
U15 District 3	14/03/2020	18H	Maisongoutte 2 - Matzenheim 1
District 7	15/03/2020	10H	Schiltigh Esp A.S. 2 - Matzenheim F.C 2
District 8	15/03/2020	10H	Matzenheim F.C 3 - Nothalten/Dambach/V 2
District 2	15/03/2020	15H	Matzenheim F.C 1 - Bergheim S.R. 1

## JEUX DE SOCIÉTÉ :

L'activité « jeux de société » se tiendra dans la salle des loisirs

*au 2 rue du Stade le mardi 21 mars de 14 à 17 h.*

## COURS DE TAILLE :

L'association des producteurs de fruits Osthouse-Matzenheim vous propose un cours de taille le **samedi 28 mars à 14H au verger école (le long de la piste cyclable)**

## LE CALM VOUS INFORME :

### dimanche 15 mars :

Matinée à la Patinoire de Strasbourg. Rendez-vous à 9H30 devant le Crédit Mutuel ou 10 H sur place.

Nos tarifs entrée + location des patins : enfant 5 €, adulte 6 €.

Inscription auprès de Jocelyne COLIN au 03.88.74.50.89.

Retrouvez toutes les infos du Calm sur le site <http://www.calm-matzenheim.fr>



## **MARCHÉ AUX PUCES DE MATZENHEIM**



**LE 5 AVRIL 2020**

ORGANISÉ PAR LE FOOTBALL CLUB  
ET L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

## MARCHÉ AUX PUCES :

Le marché aux puces aura lieu le dimanche 5 avril.

Merci de retourner rapidement votre formulaire d'inscription avec les pièces justificatives

## ÉCOLE MATERNELLE : INSCRIPTIONS 2020 :

Les parents des enfants nés en 2017 et résidant à Matzenheim devront se présenter au secrétariat de mairie du 17 février 2020 au 9 mars 2020 inclus.

Merci de venir avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant pour les vaccinations.

Les parents nouveaux ou futurs habitants souhaitant scolariser leurs enfants nés en 2017, 2016 et 2015 sont priés de se faire connaître en mairie.

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : INSCRIPTIONS 2020 :

Les parents des enfants nés en 2014 et résidant à Matzenheim devront se présenter au secrétariat du 17 février 2020 au 9 mars 2020 inclus.

Merci de venir avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant pour les vaccinations.

Les parents nouveaux ou futurs habitants souhaitant scolariser leurs enfants nés entre 2010 et 2014 sont priés de se faire connaître en mairie.



Contact : [fcmatz67@gmail.com](mailto:fcmatz67@gmail.com)

 FC MATZENHEIM

## VIEUX-PAPIERS CARTONS :

La benne à vieux-papiers cartons sera à disposition aux ateliers municipaux le week-end du 21- 22 mars.

## PERMIS DE FEU : RAPPEL

Le brûlage de déchets ménagers est interdit à l'air libre et les déchets verts rentrent dans cette catégorie (règlement sanitaire départemental et circulaire interministérielle du 18 novembre 2011). Ce genre de feux comporte des risques d'incendie, de pollution et risque de poser des problèmes de nuisances olfactives pour le voisinage.

La commune ne délivre plus aucun permis de feu depuis plusieurs années : les déchets de taille sont à ramener à la déchèterie de Benfeld . Aucun dépôt sauvage ne sera toléré.